

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0016

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du syndicat mixte des Monts d'Or**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le syndicat mixte des Monts d'Or a été créé par arrêté préfectoral du 15 novembre 1996.

Il a pour objet de concevoir, de programmer, de réaliser ou de faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration, la mise en valeur des Monts d'Or et de leurs rives de Saône ainsi que tous les équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine naturel.

Le comité syndical est composé de :

- deux délégués et deux suppléants par commune,
- quatre délégués et quatre suppléants désignés par le conseil général du Rhône,
- quatre délégués et quatre suppléants désignés par la communauté urbaine de Lyon.

La répartition des voix délibératives est la suivante :

- une voix délibérative par délégué représentant chaque commune,
- deux voix délibératives par délégué représentant le conseil général du Rhône,
- deux voix délibératives par délégué représentant la communauté urbaine de Lyon.

Il convient donc de désigner les quatre délégués de la Communauté urbaine et leurs quatre suppléants.

Les nouveaux textes légaux doivent conduire ce syndicat mixte à revoir son organisation ; cette mission ressort de la délégation du vice-président chargé des relations avec les syndicats et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) extérieurs ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1996 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

titulaires :

- messieurs David Guy, Reppelin Michel, Tête Etienne, Vincent Max,

suppléants :

- monsieur Buronfosse Michel, madame Mailler Françoise, messieurs Rémont Bruno, Sangalli Michel.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,